



Règlement intérieur du TeamJ 2019

1- Admission

- 1.1- L'école Cyclo est ouverte à tous les jeunes de 10 à 18 ans (à l'appréciation des responsables).
- 1.2- Lors de son inscription, un dossier est remis aux parents : ils devront le retourner complété et signé à la réunion d'inscription. Ce dossier comprend :
 - = la fiche d'inscription et le chèque correspondant à l'ordre du Cyclo Club de Coulevie.
 - = le certificat médical d'aptitude. - le fiche sanitaire de liaison.
 - = l'autorisation parentale. - l'acceptation de ce règlement intérieur.
 - = une photo d'identité récente - La fiche d'entretien du Vélo
- 1.3- La capacité d'accueil est de **45** jeunes au maximum. En cas où cette limite est atteinte, une liste d'attente est établie, la priorité est accordée d'abord aux jeunes régulièrement présents la saison précédente (à condition de fournir un dossier d'inscription complet lors de son inscriptions) puis aux premiers nouveaux inscrits qui fournissent un dossier complet.

2- Calendrier et horaire des sorties

- 2.1- Pour le calendrier se référer aux grilles bimensuelles.
- 2.2- Les rendez-vous ont lieu au gymnase municipal aux heures indiquées sur la grille.
- 2.3- Le retour se fait également au gymnase à partir de 16h45. A cette heure appeler le responsable de la sortie pour connaître l'heure effective de retour. La responsabilité du club se termine à l'arrivée au gymnase. En aucun cas les jeunes seront libérés en cours de route. Au retour les jeunes ne seront libérés que dans la mesure où les parents se seront prononcés favorablement sur l'autorisation parentale en en début d'année. Pour les autres les parents devront venir les récupérer sans trop tarder.

3- La vie au Team J

- 3.1- Pour assurer une certaine progression et par respect de l'encadrement bénévole, une certaine régularité est demandée. La présence exigée est de 50% du nombre de séances programmées sur l'année. Les Jeunes les moins assidus ne pourront se réinscrire la saison suivante.
- 3.2- Les parents doivent participer au transport des jeunes (de Coulevie jusqu'au lieu de départ des randonnées puis retour) au moins 2 fois dans l'année, comme indiqué dans les grilles trimestrielles. En cas d'empêchement, les parents sont en charge de trouver un autre parent pour les remplacer. Les Parents sont les bienvenus pour venir faire du VTT avec le TeamJ.

Sécurité

- 3.3- Le code de la route ainsi que les consignes de sécurité doivent être respectés.
- 3.4- Le port du casque et des gants est obligatoire. Les lunettes sont fortement conseillées.
- 3.5- Le vélo doit être en bon état. Il est de la responsabilité des parents de contrôler le bon état du vélo avant chaque sortie. Le jeune sera refusé en cas de problème flagrant.
- 3.6- Le jeune doit avoir un bidon d'eau et un « goûter » à chaque sortie.
- 3.7- A chaque sortie, le nombre d'initiateur et moniteur disponible détermine la capacité d'accueil. Au cas où cette capacité est atteinte, nous serons dans l'obligation de refuser certains jeunes selon une règle équitable déterminée en début de saison. Un jeune ne pourra être refusé à plus de 1 ou 2 sorties dans la saison.

Comportement

- 3.8- Pour le bon déroulement des activités il est demandé aux participants de respecter les consignes et les décisions des encadrants. En cas de non-respect, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire, voire définitive de l'école cyclo après en avoir informé les parents.

Conditions météorologiques

3.9- Une sortie n'est jamais annulée à l'avance. En cas de très mauvais temps, la sortie sera remplacée par une activité en salle : cartographie, mécanique, jeux ou projections. Dans ce cas, la séance sera écourtée et les parents qui doivent récupérer les enfants en fin de séance seront avisés de l'heure de la fin de séance.

4- Assurances

4.1- L'assurance fédérale (licence FFCT) comporte les couvertures : responsabilité civile, défense et recours, accident corporel et rapatriement.

4.2- Les jeunes désirant effectuer des randonnées FFCT (guide «Où irons-nous ? », ou autres) non prévues sur la grille programme, devront le faire à titre individuel et se conformer aux dispositions générales FFCT relatives aux brevets et organisations de cyclotourisme. Dans ce cas les mineurs doivent être munis obligatoirement d'une autorisation parentale.

Lu et approuvé (Manuscrit)

Nom du Jeune :

Signature du Jeune :

Fait à :

Le :

Signature du tuteur légal :